

Fondation Saint Matthieu

**Rapport du commissaire aux comptes
sur les comptes annuels**

(Exercice clos le 31 décembre 2021)



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

(Exercice clos le 31 décembre 2021)

Aux Membres

Fondation Saint Matthieu

76, rue des Saints-Pères

75007 Paris

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Conseil d'administration, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation Saint-Matthieu relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2021 à la date d'émission de notre rapport.

*PricewaterhouseCoopers Audit, SAS, 63, rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex
Téléphone: +33 (0)1 56 57 58 59, www.pwc.fr*

Société d'expertise comptable inscrite au tableau de l'ordre de Paris - Ile de France. Société de commissariat aux comptes membre de la compagnie régionale de Versailles et du Centre. Société par Actions Simplifiée au capital de 2 510 460 €. Siège social : 63 rue de Villiers 92200 Neuilly-sur-Seine. RCS Nanterre 672 006 483. TVA n° FR 76 672 006 483. Siret 672 006 483 00362. Code APE 6920 Z. Bureaux : Bordeaux, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Metz, Nantes, Neuilly-Sur-Seine, Nice, Poitiers, Rennes, Rouen, Strasbourg, Toulouse.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport d'activité et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Fondation ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre fondation.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Fondation à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Neuilly-sur-Seine, le 11 avril 2022

Le commissaire aux comptes
PricewaterhouseCoopers Audit

Florence Pestie

SOMMAIRE

COMPTES ANNUELS

Bilan Actif	1
Bilan Passif	2
Compte de résultat	3
Compte de résultat (Suite)	4
Annexe aux comptes annuels	
Tables des matières	5/6

ACTIF	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit	122 740	24 725	98 015	80 740
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	191 706	167 582	24 125	499
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	14 681	13 972	710	1 595
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	1 690 729	13 131	1 677 598	1 625 649
Prêts				
Autres immobilisations financières	6 705 755	25 000	6 680 755	6 870 760
Total I	8 725 611	244 410	8 481 202	8 579 243
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours				
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés				
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>	446 425		446 425	80 024
Autres	13 210		13 210	8 080
Valeurs mobilières de placement	1 290		1 290	10 418
Instruments de trésorerie			-	
Disponibilités	5 145 084		5 145 084	5 227 694
Charges constatées d'avance	22 083		22 083	29 200
Total II	5 628 091	-	5 628 091	5 355 416
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	14 353 704	244 410	14 109 294	13 934 659

PASSIF	Exercice 2021 (selon ANC 2118-06)	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise		
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectés à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires	1 500 000	1 500 000
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves	2 086 971	2 102 237
Report à nouveau	- 10 100	
Excédent ou déficit de l'exercice	4 476	- 33 909
Situation nette (sous total)	3 581 346	3 568 328
Fonds propres consommables	6 135 300	6 125 842
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	9 716 646	9 694 170
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations	543 258	160 464
Fonds dédiés	655 606	790 606
Total II	1 198 864	951 070
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	-	-
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	2 039 842	1 810 989
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	99 839	130 424
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	47 315	56 305
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	1 006 787	1 291 701
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total IV	3 193 783	3 289 419
Ecart de conversion Passif (V)		
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	14 109 294	13 934 659

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 2020 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations		
Ventes de biens et services		
Ventes de biens		
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de services		
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	6 000	
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	4 886 275	4 659 546
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie	204 490	1 014 350
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	10 648	
Utilisations des fonds dédiés	135 000	482 400
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		2 127
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	169 567	164 977
Total I	5 411 980	6 323 400
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Autres achats et charges externes	786 528	819 211
Impôts, taxes et versements assimilés	14 361	15 025
Salaires et traitements	310 342	317 364
Charges sociales	141 829	140 210
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	16 284	2 782
Dotations aux provisions		
Reports en fonds dédiés		174 724
Autres charges		
Aides financières	4 139 950	4 879 307
Autres charges	40 078	7
Total II	5 449 372	6 348 629
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	- 37 392	- 25 229

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	6 717	47 696
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge	83 429	20 000
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	90 146	67 696
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		27 237
Intérêts et charges assimilés	42 599	25 314
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		23 825
Total IV	42 599	76 376
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	47 547	- 8 680
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	10 155	- 33 909
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	-	-
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion	5 680	
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	- 5 680	-
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	5 502 126	6 391 096
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	5 497 650	6 425 005
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	4 476	- 33 909
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	15 603	67 951
Bénévolat	7 551	10 399
TOTAL	23 154	78 350
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature		
Mise à disposition gratuite de biens et services	15 603	67 951
Personnel bénévole	7 551	10 399
TOTAL	23 154	78 350

Table des matières

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
1.1. Description de l'objet social.....	7
1.2. Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées	7
1.3. Description des moyens mis en œuvre.....	8
1.4. Informations générales et faits caractéristiques.....	8
1.5. Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture	9
2. Informations au titre des principes et méthodes comptables	9
2.1. Documents de synthèse	9
2.2. Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels	10
3. Informations sur les postes de l'actif du bilan	10
3.1. Immobilisations incorporelles.....	10
3.2. Immobilisations corporelles.....	12
3.3. Immobilisations financières.....	12
3.4. Aides remboursables aux établissements scolaires	13
3.5. Tableaux des immobilisations	14
3.6. Tableaux des amortissements	14
3.7. Etat des autres créances	15
3.8. Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés	15
4. Informations sur les postes du passif du bilan	16
4.1. Fonds propres et réserves	16
4.2. Fonds reportés liés aux legs et donations	17

4.3	Fonds dédiés.....	18
4.4	Provisions pour risques et charges	18
4.5	Etat des dettes	19
5.	Informations sur les postes du compte de résultat	20
5.1	Ventilation des produits d'exploitation (en K€)	20
5.2	Ventilation de l'effectif moyen en ETP.....	20
5.3	Contributions volontaires en nature.....	20
6.	Autres informations.....	21
6.1	Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes.....	21
6.2	Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan	21
7.	Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité	22
7.1	Définition des missions sociales	22
7.2	Ressources issues de la générosité du public et autres ressources.....	23
7.3	Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources	24
7.4	Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public	25
7.5	Financement des aides remboursables	25
7.6	Compte de résultat par origine et destination (CROD)	27
7.7	Contributions volontaires en nature.....	28
7.8	Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)	29
7.9	Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public	30
8.	Informations spécifiques relatives aux fondations	31
8.1	Fonds propres	31
8.2	Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat	31

1 - Informations générales et faits significatifs de l'exercice

1.1. Description de l'objet social

Conformément à ses statuts, la Fondation Saint Matthieu pour l'école catholique a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques qui en font la demande, permettant de financer leurs projets ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires, par l'aide à la construction, l'acquisition et/ou la prise à bail de tous immeubles et leur administration ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique, et réaliser à cet effet toutes opérations se rattachant au but poursuivi ;
- Recevoir, conformément aux dispositions de l'article 5 de la loi n°87-571 du 23 juillet 1987 modifiée et dans les conditions prévues aux présents statuts, des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes mentionnés au 1-b de l'article 200 et au 1-a de l'article 238 bis du Code général des impôts, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également, dans les conditions visées par l'article 20 de la loi du 23 juillet 1987 précitée, en vue de la réalisation d'une œuvre d'intérêt général et à but non lucratif se rattachant à ses missions, l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle. Cette affectation peut être dénommée fondation.

Elle a vocation à exercer son activité sur l'ensemble du territoire national.

1.2 Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées

Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, la Fondation Saint Matthieu a défini quatre axes d'actions prioritaires :

Projets pédagogiques : La Fondation Saint Matthieu apporte un soutien financier aux actions éducatives innovantes menées en faveur des jeunes en difficultés scolaires ou issus de milieu modeste. Afin de promouvoir l'égalité des chances, elle sélectionne chaque année des projets permettant à des élèves d'accéder aux études supérieures.

Projets d'investissements : La Fondation Saint Matthieu accorde des aides remboursables pour favoriser la réalisation de projets de rénovation et de développement. C'est ainsi un flux de ressources qui est pérennisé, les remboursements permettant d'accorder de nouvelles aides. Dix à quinze projets sont sélectionnés chaque année dans toute la France.

Projets solidaires : La Fondation Saint Matthieu soutient des projets qui permettent aux élèves, aux étudiants et à la communauté éducative de bénéficier dans les meilleures conditions d'un accueil dans l'Enseignement Catholique.

Projets Territoire : La Fondation Saint Matthieu mobilise en particulier des ressources pour les écoles primaires rurales isolées. Les écoles primaires sont pour de nombreux enfants le lieu de première annonce de la foi et des valeurs chrétiennes. La Fondation Saint Matthieu accorde chaque année des aides d'urgence à une vingtaine d'écoles en difficulté.

1.3 Description des moyens mis en œuvre

Ressources : Pour soutenir et développer les projets éducatifs des établissements catholiques, en les aidant à financer leurs investissements, la Fondation Saint Matthieu anime des campagnes d'appel à dons à plusieurs niveaux : nationales, régionales avec son réseau de fondations sous égide, locales avec les écoles.

Grâce à la générosité publique sous forme de dons, legs ou donations, la Fondation Saint Matthieu participe au financement des projets éducatifs des établissements catholiques de France.

Emplois : les sommes recueillies permettent une aide au plus près du terrain, en finançant les projets des écoles. Selon la volonté du donateur, elles constituent une ressource supplémentaire pour l'école de leur choix ou participent à la solidarité au niveau national ou régional.

Grâce à la solidarité de tous, la fondation aide les établissements catholiques scolaires et universitaires à répondre à leurs besoins éducatifs et sociaux.

1.4 Informations générales et faits caractéristiques

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation de plusieurs états d'urgence sanitaire constituent des événements majeurs au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021. A ce titre, les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2021 sont comptabilisés et évalués en tenant compte de ces événements et de leurs conséquences connues ou probables à la date d'arrêtés des comptes.

1.5 Evénements significatifs postérieurs à compter de la clôture

La crise sanitaire actuelle liée au Covid-19 et la promulgation d'un nouvel état d'urgence sanitaire dans le cadre de la loi n°2021-160 du 15 février 2021 ont pu avoir des impacts significatifs sur l'activité de la Fondation. L'état d'urgence sanitaire précité a pris fin au 1er juin 2021 et la loi n° 2021-689 du 31 mai 2021 a instauré un régime transitoire de sortie de crise qui s'étend à ce jour jusqu'au 31 juillet 2022. Les incidences de ces événements liés à une situation existant à la date de clôture de l'exercice, sont prises en considération dans les comptes, selon les modalités définies au paragraphe "faits caractéristiques".

Néanmoins, la situation actuelle étant évolutive, tant au regard de la dégradation des conditions d'activité que des mesures de soutien que le Gouvernement propose jour après jour, les comptes ne prennent en compte que les éléments disponibles à la date d'arrêt des comptes. A la date d'aujourd'hui, la Fondation n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

2. Informations au titre des principes et méthodes comptables

2.1 Documents de synthèse

Les documents dénommés états financiers comprennent :

- le bilan dont le total avant répartition est de 14 109 294 euros ;
- le compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, affiche un total de produits de 5 502 126 euros et un total de charges de 5 497 650 euros, dégageant ainsi un résultat excédentaire de 4 476 euros ;
- l'annexe

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2021 au 31/12/2021.

2.2 Mention des règlements comptables de l'Autorité des normes comptables utilisés pour l'élaboration des comptes annuels

Les comptes annuels ont été établis conformément aux dispositions du Code de Commerce, du plan comptable général et du règlement ANC N°2018-06 du 5 décembre 2018 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3. Informations sur les postes de l'actif du bilan

3.1 Immobilisations incorporelles

Logiciels et progiciels : ces immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue est de 1 à 2 ans.

Donations temporaires d'usufruit : à compter de l'exercice comptable 2020, les donations temporaires d'usufruit sont comptabilisées à la date de signature de l'acte de donation temporaire dans le compte d'immobilisations incorporelles « Donations temporaires d'usufruit » avec pour contrepartie la rubrique « fonds reportés liés aux legs et donations ».

Elles sont amorties sur la durée de la donation temporaire avec pour contrepartie la rubrique « Fonds reportés liés aux legs ou donations ».

Au 31 décembre 2021, les donations temporaires d'usufruit comptabilisées sont :

DONATIONS TEMPORAIRES D'USUFRUIT							
NATURE	MONTANT INITIAL ESTIME	DATE DE DEBUT	DATE DE FIN	MONTANT AU DEBUT DE L'EXERCICE	AUGMENTATION DE L'EXERCICE	UTILISATION EN COURS D'EXERCICE	MONTANT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
B- LOYER	74 240	22/12/2020	31/12/2025	74 240		9 825	64 415
P- DIVIDENDES DE SCI	14 900	10/11/2017	31/05/2021	14 900		14 900	-
P- DIVIDENDES DE SCI	33 600	01/06/2021	31/05/2024		33 600		33 600
							-
							-
TOTAL	122 740			89 140	33 600	24 725	98 015

DTU de B :

Nature : loyer d'un studio situé boulevard Montparnasse.

Date de début : le 22/12/2020

Date de fin : 31/12/2025

Valorisation d'origine au 31/12/2020 : montant des loyers bruts sur 5 ans, soit 1 400€/ mois diminués des charges y afférentes.

DTU P :

Nature : dividendes SCI

Date de début : 10/11/2017

Date de fin : 31/05/2021

Valorisation au 31/12/2020 : montant des dividendes estimés sur 2 ans à recevoir en 2021, soit 8 400€.

Donation temporaire d'usufruit renouvelée jusqu'au 31 mai 2024 pour une valorisation de 8.400 € par an pendant 4 ans.

3.2 Immobilisations corporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, après déduction des rabais, remises et escomptes de règlement ou à leur coût de production.

Une dépréciation est comptabilisée quand la valeur actuelle d'un actif est inférieure à la valeur nette comptable.

Les amortissements sont calculés, en fonction de la durée d'utilisation prévue, suivant le mode linéaire. La durée retenue pour les matériels informatiques et de bureau est de 5 ans.

3.3 Immobilisations financières

Les titres immobilisés sont composés de placements souscrits d'une part pour constituer la dotation statutaire de 1 500 000 € et d'autre part pour la dotation consommable de la fondation sous égide de l'enseignement agricole.

Ces placements sont destinés à être conservés jusqu'à leur échéance. Le surcoût est amorti sur la durée de vie restante des obligations.

Un produit d'épargne a été acquit au cours de l'exercice 2021 sur la fondation abritante pour un montant de 4,9 K€.

Par ailleurs, la fondation a décidé d'affecter une partie des fonds présents sur un livret d'épargne de 1 330 K€ à la représentation de sa dotation statutaire en attendant des opportunités ultérieures en titres de placement. Pour une meilleure information financière, ces fonds ont été comptabilisés en immobilisations financières en raison de leur caractère durable en représentation de la dotation statutaire non consommable.

	Code ISIN	Libellé	Montant initial	Montant final	Taux	Date échéance
FSM	FR0012633279	UN.OBL.H.YIELD 2021	64 999	64 999		31/12/2021
	XS1520527828	EMTN.OBL.H.YIELD 2021	100 000	100 000		31/01/2029
	FR0011026707	SCHEL OTIM INCOM ESC	4 866	4 866		
		<i>Livret Associatif</i>	492 001	1 330 135		
<i>Sous-total</i>	<i>Placements constitutifs dotation statutaire</i>			1 500 000		
	FR0000120073	AIR LIQUIDE	1 652	3 191		
	FR0000073272	SAFRAN	3 597	3 597		
	SOGAMA	Prêt N°1 01/10/17	6 599	7 577		
	SOGAMA	Prêt N°2 01/10/17	21 950	24 997		
FSE Enseignement Agricole	FROCI 1196856	OAT3%	51 368	51 368	3,00%	24/04/2022
		PHITRUST Partenaires	100 000	100 000		
TOTAL			847 032	1 690 730		

Les placements financiers (hors aides remboursables) sont valorisés à leur coût historique. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

Ces placements ont généré un produit financier de 90 K€ comprenant la reprise de provision constituée en 2020 au titre des moins-values latentes. Ils présentent au 31 décembre 2021 une plus-value latente de l'ordre de 5 K€ non comptabilisée et d'une moins-value latente de 13 K€ qui constitue le solde de la provision.

3.4 Aides remboursables aux établissements scolaires

Une des missions sociales de la fondation est d'accorder aux établissements scolaires des aides remboursables. Ces aides sont octroyées aux établissements après étude de leur dossier. Leur durée varie en fonction des projets à financer et ne dépassent pas 10 ans.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la Fondation abritante	5 739 224	950 000	1 109 480	5 579 744
Aides octroyées par la FSE Haute Garonne	-	90 000	-	90 000
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	719 000	250 000	291 026	677 974
Aides octroyées par la FSE Hauts de Seine	276 222		48 097	228 125
Aides octroyées par la FSE Val d'Oise	5 250	-	1 500	3 750
Aides octroyées par la FSE Gironde	32 500	-	8 750	23 750
Aides octroyées par la FSE Paris	139 272		37 401	101 871
Aides octroyées par la FSE Aisne	7 500	-	7 500	-
TOTAL	6 918 968	1 290 000	1 503 754	6 705 214

Dépréciation des aides remboursables :

Les aides sont valorisées à la valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. Concernant la dotation de 2021, des informations concordantes nous conduisent à prendre une position prudente par le biais d'une provision pour dépréciation, sur certaines créances en raison du risque de la continuité d'activité des débiteurs.

Le montant de la provision s'élève à 25 000 € au 31 décembre 2021.

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Aides octroyées par la FSE Enseignement Agricole	48 750		23 750	25 000
TOTAL	48 750		23 750	25 000

3.5 Tableaux des immobilisations

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	241 822	72 624		314 446
Immobilisations corporelles	14 681			14 681
TOTAL	256 503	72 624		329 127

3.6 Tableaux des amortissements

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	160 583	31 724		192 307
Immobilisations corporelles	13 086	886		13 972
TOTAL	173 669	32 610		206 279

3.7 Etat des autres créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

		Liquidité de l'actif	Liquidité de l'actif
Créances	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Reçues sur legs et donations	446 425	446 425	
Organismes sociaux	13 210	13 210	
Charges constatées d'avance	22 083	22 083	
TOTAL	481 718	481 718	

3.8 Informations relatives au suivi de legs et donations acceptés

Par application du nouveau plan comptable, les biens et dettes reçus par legs sont comptabilisés à la date d'acceptation par le Conseil d'Administration. Ils sont comptabilisés dans un compte de "créances reçues par legs et donations" jusqu'à la date de réception des fonds ou de transferts de titres.

Au 31 décembre 2021, le solde de 446 425 € restant à encaisser se décompose comme suit :

Leg Ma :

Type de libéralité : legs universel

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 15/07/2021.

Reste à encaisser au 31/12/2021 : 7 625€

Leg Mu :

Type de libéralité : legs universel sur quotité disponible.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 16/11/2021.

Reste à encaisser au 31/12/2021 : 388 500€.

Legs V :

Type de libéralité : legs particulier.

Date d'acceptation par le Conseil d'Administration : 01/06/2021

Reste à encaisser au 31/12/2021 : 50 000€.

4. Informations sur les postes du passif du bilan

4.1 Fonds propres et réserves

VARIATION DES FONDS PROPRES	A L'OUVERTURE DE L'EXERCICE	AFFECTATION DU RESULTAT		AUGMENTATION		DIMINUTION		TRANSFERT	A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
	MONTANT	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC	MONTANT	DONT GENEROSITE DU PUBLIC		MONTANT
DOTATION STATUTAIRE NON CONSOMPTIBLE	1 500 000								1 500 000
DOTATION COMPLEMENTAIRE CONSOMPTIBLE	4 021 937								4 021 937
DOTATION INITIALE DES FSE CONSOMPTIBLE	2 103 905	- 2 039	- 2 039	15 000				- 509 165	1 607 700
DOTATION DES FSE COMPLEMENTAIRES		- 6 503	- 6 503	3 000				509 165	505 662
RESERVES DE SOLIDARITE GENERALE	2 102 238	- 15 267	- 5 983						2 086 971
REPORT A NOUVEAU	-	- 10 100	- 10 100						- 10 100
EXCEDENT OU DEFICIT DE L'EXERCICE	- 33 909	33 909	24 626	4 476	- 39 702				4 476
TOTAL	9 694 171	0	0	22 476	- 39 702	-	-	-	9 716 646

4.2 Fonds reportés liés aux legs et donations

Le détail de l'augmentation du poste "Donations Temporaires d'Usufruit" est présenté au point 3.9 de la présente annexe.

Les sommes inscrites en fonds reportés sont rapportées au compte de résultat au cours des exercices suivants, au fur et à mesure de la réalisation du leg ou de la donation.

Legs et donations acceptées par le Conseil d'Administration	Solde des legs et donations en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Solde restants à encaisser en fin d'exercice
Legs ou donations	79 724	445 244	79 724	445 244
Donations Temporaires d'Usufruit	80 740	33 600	16 325	98 015
	160 464	478 844	96 049	543 258

Quand ces libéralités sont affectées à des écoles, elles leur seront reversées lorsque les dossiers seront soldés par les notaires, nets des frais de gestion imputés à la fondation.

4.3 Fonds dédiés

RESSOURCES	MONTANT DES FONDS AFFECTES AU PROJET	FONDS A ENGAGER AU DEBUT DE L'EXERCICE		UTILISATION EN COURS D'EXERCICE		A LA CLOTURE DE L'EXERCICE
FONDS DEDIES SUR LEGS - R	1 348 006	695 606		135 000		560 606
FONDS DEDIES SUR LEGS - CT	95 000	95 000				95 000
TOTAL	1 443 006	790 606	-	135 000	-	655 606

Fonds dédiés – R

La fondation a été bénéficiaire d'une assurance-vie en 2017. La défunte a défini son projet de générosité comme devant être affecté « à des établissements scolaires de la ville de Saint-Etienne. »

La somme de 1 348 K€ a été portée en fonds dédiés. Lors des bureaux des 4 octobre 2018 et 7 février 2019, six projets d'écoles de la ville de Saint-Etienne ont été approuvés pour un total de 1 020 K€.

Il a été considéré qu'il s'agissait d'un projet défini, car participant à la réalisation d'une clause particulière entrant dans le champ de l'objet social de la Fondation et clairement identifiable, les charges imputables au projet étant individualisables. La ressource dédiée par son donateur à ce projet est donc conforme à la définition du fonds dédié du nouveau plan comptable.

La somme portée en fonds dédié a été consommée à hauteur de 135 K€ au cours de l'exercice 2021.

Fonds dédiés – CT

En 2020, un autre projet défini pour un établissement scolaire a été portée en fonds dédiés pour investissement pour un montant de 95 K€. Ce fonds dédiés sera repris à due proportion des travaux réalisés.

4.4 Provisions pour risques et charges

Le personnel de la fondation étant éloigné de l'âge de départ en retraite et ayant une ancienneté faible, les indemnités n'ont pas été provisionnées. Une estimation est présentée en engagements hors bilan.

4.5 Etat des dettes

DETTES	MONTANT BRUT	DEGRE D'EXIGIBILITE DU PASSIF		
		ECHEANCES A MOINS D'UN AN	ECHEANCES	
			A PLUS D'UN AN	A PLUS DE 5 ANS
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit : à 1 an maximum à l'origine à plus d' 1 an maximum à l'origine	2 039 842	- 353 008	796 578	890 256
Emprunts et dettes financières diverses	-	-		
Fournisseurs et comptes rattachés	99 839	99 839		
Dettes fiscales et sociales	47 315	47 315		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	1 006 787	1 006 787		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	3 193 783	1 506 949	796 578	890 256

Emprunts souscrits en cours d'exercice 650 000

Emprunts remboursés en cours d'exercice 373 323

Depuis 2011, la fondation souscrit des tranches d'emprunt en vue d'accroître la trésorerie nécessaire à la mise en place d'aides remboursables, sans désinvestir des placements financiers. Ces tranches d'emprunt sont adossées à des aides remboursables sur la même durée. Des nouveaux emprunts en adossement ont été souscrits en 2021 pour un total de 650 K€.

Les autres dettes comprennent principalement les dettes envers les écoles (721 K€) correspondant aux dons collectés en décembre 2021 et reversés aux écoles bénéficiaires en janvier et février 2022.

5. Informations sur les postes du compte de résultat

5.1 Ventilation des produits d'exploitation (en K€)

- Dons libres affectés aux écoles :	2 118
- Dons libres :	2 768
- Legs et donations :	117
- Legs et donations affectés aux écoles :	453
- Report net de fonds reportés :	- 365
- Utilisations de fonds dédiés :	135
- Autres produits d'exploitation :	186

5 412

5.2 Ventilation de l'effectif moyen en ETP

Catégories	Personnel salarié
Cadres	4.5
Non cadres	2
Total	6.5

Certaines fondations sous égide bénéficient également de personnel mis à disposition pour développer leur activité.

5.3 Contributions volontaires en nature

La valorisation du bénévolat au titre des activités de l'exercice fait l'objet d'une estimation de 701 heures. La valorisation de ce bénévolat à un taux horaire moyen de 10.78 €/heure correspond à un montant de 7 550 euros. Seules les bénévoles intervenants de façon régulière et permanente ont été retenus dans le calcul de la valorisation.

La Fondation bénéficie d'une mise à disposition gratuite d'un chargé d'appui administratif et de développement pour 15 603 euros (au bénéfice de la FSE Touraine).

6. Autres informations

6.1 Informations relatives aux honoraires des commissaires aux comptes

	Montant TTC
Au titre de la mission de contrôle légal des comptes	20 760 €
Au titre des services autres que la certification des comptes	0
Total des honoraires	20 760 €

6.2 Informations relatives aux opérations non inscrites au bilan

Engagements de départ à la retraite

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon rétrospective prorata-temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans en tenant compte des éléments suivants :

- paramètres propres à chacun des salariés de l'entité (âge à la clôture, ancienneté, statut, taux de mortalité et salaire brut annuel),
- données spécifiques de l'entité (convention collective, hypothèse de progression de la masse salariale, taux de rotation prévisionnel du personnel et taux de charges sociales),
- taux d'actualisation retenu à 0.34%.

Le montant ainsi obtenu, majoré des charges patronales, s'élève à 6 935 euros.

Les engagements de l'entité en matière d'indemnités de départ à la retraite de ses salariés n'ont pas été provisionnés.

Engagements donnés

Au 31/12/2021, deux aides remboursables pour un total de 50 000 €, ont été accordées mais non versées par la Fondation. Ces aides remboursables seront éventuellement accordées sous conditions suspensives, et effectives qu'après signature d'une convention avec le bénéficiaire.

Par ailleurs, dans le cadre de son soutien à une école, la fondation s'est engagée à rembourser les échéances de caution relatives à deux prêts. La charge au titre de l'exercice 2021 est de 4023 €. Les montants restants à couvrir jusqu'en 2030 s'élèvent à 14 178 €.

7. Informations spécifiques pour les entités faisant appel public à la générosité

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique fait appel public à la générosité au regard de l'article 3 de la loi du 7 août 1991.

7.1 Définition des missions sociales

Conformément à ses statuts, la FSM a pour but de :

- Collecter des fonds pour aider les établissements catholiques d'enseignement à financer les charges relatives à leurs investissements ;
- Attribuer des aides remboursables, des subventions, des bonifications d'intérêts ou des cautions aux établissements catholiques d'enseignement ;
- Encourager, faciliter, participer à la création et au fonctionnement d'œuvres d'enseignement catholique et de leurs activités périscolaires ou parascolaires ;
- Mettre en œuvre les actions sociales, éducatives et caritatives en faveur de l'enseignement catholique ;
- Concourir, plus généralement, à l'entraide au sein de l'enseignement catholique ;
- Recevoir des versements pour le compte d'œuvres ou d'organismes, qui s'assignent un but analogue au sien ;
- Recevoir également l'affectation irrévocable de biens, droits ou ressources sans que soit créée à cet effet une personne morale nouvelle.

Les missions sociales se déclinent précisément afin de pouvoir en rendre compte aux donateurs :

- Une participation sous forme d'aides aux projets éducatifs des établissements catholiques d'enseignement :

- Projets pédagogiques,
- Projets d'investissements,
- Soutien des appels à générosité écoles,
- Soutien aux petites écoles.

Ces aides sont soit remboursables, soit objet d'un don.

- Une participation à des actions de solidarité en faveur de l'enseignement catholique.
- Un soutien et animation du réseau des fondations sous égide, en tant que fondation abritante.

7.2 Ressources issues de la générosité du public et autres ressources

Les ressources financières issues de la générosité publique se composent :

- Des dons manuels des personnes physiques ou morales, libres ou affectés ;
- Des libéralités, libres ou affectées ;
- Des produits financiers issus des placements de ces ressources ;
- Des remboursements des aides remboursables accordées antérieurement ;
- Des produits de gestion sur les aides remboursables financées par ressources issues de la générosité du public ;
- Des produits financiers issus du placement de la dotation complémentaire consommable de la fondation abritante ;

Les ressources hors générosité publique sont toutes les ressources de la FSM à l'exclusion de celles issues de la générosité publique.

Elles se composent notamment à ce jour de :

- Des produits du placement de la dotation initiale de la fondation abritante et des fondations sous égide,
- Des frais de gestion sur aides remboursables non financées par ressources issues de la générosité publique,
- Des reprises de provisions,
- Des produits divers.

La dotation statutaire de 1 500 000 € n'est pas constituée de fonds provenant de la générosité du public. Cette dotation n'est pas consommable et ne peut être employée en financement des aides remboursables. En revanche, la dotation complémentaire provenant de la transmission universelle de patrimoine à la création de la fondation est considérée comme provenant de la générosité du public. Les fondations sous égide sont constituées par des dotations qui proviennent de l'affectation irrévocable de biens et ne sont pas considérées comme provenant de la générosité publique.

7.3 Affectation des charges aux rubriques du compte d'emploi des ressources

Les charges sont présentées par destination selon trois rubriques :

- Missions sociales,
- Frais de recherche de fonds,
- Frais de fonctionnement.

Par principe, les coûts affectés aux missions sociales représentent l'ensemble des coûts directs et indirects qui disparaîtrait si la mission sociale n'était pas réalisée.

Les coûts directs sont affectables aux rubriques dès leur comptabilisation. Ils recouvrent :

- Pour les missions sociales : coûts des dépenses directes des missions sociales, notamment :
 - Les dons et libéralités affectés reversés aux établissements catholiques d'enseignement,
 - Les dons et aides directes,
 - Les frais liés à l'animation et au soutien du réseau des fondations sous égide.
- Pour les frais de recherche de fonds : coûts directs des opérations d'appel à générosité et de recherche de fonds privés.
- Pour les frais de fonctionnement : ensemble des autres coûts, hors coûts répartis.

Les coûts indirects sont composés des coûts complets de personnels, répartis par clés individuelles en fonction des missions de chaque salarié. Ils comprennent :

- Salaires + charges sociales, taxes et assimilées.
- Un prorata des frais liés à l'activité des salariés, notamment :
 - Frais d'occupation de locaux,
 - Fournitures et frais postaux.

7.4 Financement des emplois par les ressources issues de la générosité du public

Les ressources issues de l'appel public à la générosité financent par ordre de priorité les emplois suivants :

- missions sociales,
- frais d'appel des fonds,
- frais de fonctionnement.

Les immobilisations corporelles et financières hors aides remboursables sont financées prioritairement sur les fonds qui ne sont pas issus de la générosité du public.

En 2021, il n'y a pas eu d'acquisition d'immobilisation significative.

7.5 Financement des aides remboursables

Les aides remboursables qui constituent une des missions sociales de la Fondation sont financées en priorité

- par les remboursements des aides remboursables antérieures financées par l'appel public à la générosité : principe du don pérenne,
- sur les fonds collectés auprès du public après financement des charges,
- puis sur les autres ressources non issues de la générosité du public.

Récapitulatif des aides remboursables octroyées en 2021

Nouvelles aides remboursables 2021	390 000
Remboursement en 2021 des aides remboursables initialement financées par la générosité publique	879 679
Montants des aides remboursables financées par la générosité publique collectée en 2021	<u>-489 679</u>

Détail des mouvements en 2021

VARIATION DES AIDES REMBOURSABLES AU 31 / 12 /2021	MONTANT DU REMBOURSEMENT DES AIDES		AUGMENTATION	
	intialement financées par AGP	intialement non financées par AGP	financées par AGP	non financées par AGP
FSM	824 528	284 952	300 000	650 000
FSE Enseignement Agricole		291 026		250 000
FSE Hauts de Seine		48 097		-
FSE Val d'Oise	1 500			
FSE Sud Ouest	8 750			
FSE Paris	37 401		-	
FSE Aisne	7 500			
FSE Haute Garonne			90 000	
TOTAL	879 679	624 076	390 000	900 000
TOTAL DES VARIATIONS		1 503 754		1 290 000

(1) Pour mémoire, le montant des AR non financées par l'AGP sont financées par emprunt de la FSM.

7.6 Compte de résultat par origine et destination (CROD)

Le Compte de résultat par origine et destination (CROD) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CROD au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
1.1 Cotisation sans contrepartie				
1.2 Dons, legs et mécénat				
- Dons manuels	4 886 275	4 886 275	4 659 546	4 659 546
- Legs, donations et assurances-vie	204 490	204 490	1 014 350	1 014 350
- Mécénat				
1.3 Autres produits liés à la générosité du public	167 621	167 621	164 926	164 926
2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
2.1 Cotisations avec contrepartie				
2.2 Parrainage des entreprises				
2.3 Contributions financières sans contrepartie				
2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	25 310		49 874	
3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS				
4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	83 429		20 000	
5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 000	135 000	482 400	482 400
TOTAL	5 502 126	5 393 386	6 391 096	6 321 222
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - MISSIONS SOCIALES				
1.1 Réalisées en France	4 398 460	4 398 460	5 158 954	5 158 954
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
1.2 Réalisées à l'étranger				
- Actions réalisées par l'organisme				
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	807 766	807 766	804 965	804 965
2.2 Frais de recherche d'autres ressources				
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	275 140	226 861	256 343	207 204
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	16 284		30 018	
5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
6 REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		-	174 724	174 724
TOTAL	5 497 650	5 433 088	6 425 005	6 345 847
EXCEDENT OU DEFICIT	4 475	- 39 702	- 33 909	- 24 626

7.7 Contributions volontaires en nature

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	EXERCICE N		EXERCICE N-1	
	TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
Bénévolat	7 551		10 399	
Prestations en nature	15 603		67 951	
Dons en nature				
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
Prestations en nature				
Dons en nature				
TOTAL	23 154	-	78 350	-
CHARGES PAR DESTINATION				
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
Réalisées en France	8 530		26 639	
Réalisées à l'étranger				
2 - CONTRIBUTION VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	10 892		37 608	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 732		14 103	
TOTAL	23 154	-	78 350	-

7.8 Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER)

Le Compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public (CER) est présenté en application du règlement ANC 2018-06.

Le CER au 31 décembre 2021 se présente comme suit :

COMPTE D'EMPLOI DES RESSOURCES					
EMPLOIS PAR DESTINATION	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES PAR ORIGINE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCE DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - RESSOURCES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
Actions réalisées par l'organisme	4 398 460	5 158 954	1.2. Dons, legs et mécénats		
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant en France			Dons manuels	4 886 275	4 659 546
			Legs, donations et assurances-vie	204 490	1 014 350
			Mécénat		
1.2 Réalisées à l'étranger					
Actions réalisées par l'organisme					
Versements à un organismes central ou d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres ressources liées à la générosité du public	167 621	164 926
2. FRAIS DE RECHERCHES DE FONDS					
2.1. Frais d'appel à la générosité du public	807 766	804 965			
2.2. Frais de recherche d'autres ressources					
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
	226 861	207 204			
TOTAL DES EMPLOIS	5 433 087	6 171 123	TOTAL RESSOURCES	5 258 386	5 838 822
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5. REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE		174 724	3. UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS	135 000	482 400
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	39 702	24 626
TOTAL	5 433 087	6 345 847	TOTAL	5 433 088	6 345 848
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 318 640	968 695
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	- 39 702	- 24 626
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice	489 679	374 571
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	1 768 617	1 318 640

7.9 Contributions volontaires en nature et fonds dédiés liés à la générosité du public

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE					
EMPLOIS DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1	RESSOURCES DE L'EXERCICE	EXERCICE N	EXERCICE N-1
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES			1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
Réalisées en France	8 530	26 639	Bénévolat	7 551	10 399
Réalisées à l'étranger					
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS	10 892	37 608	Prestations en nature	15 603	67 951
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	3 732	14 103	Dons en nature		
TOTAL DES EMPLOIS	23 154	78 350	TOTAL RESSOURCES	23 154	78 350

FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	EXERCICE N	EXERCICE N-1
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE	790 606	1 178 006
(-) Utilisation	- 135 000	- 482 400
(+) Report		95 000
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE	655 606	790 606

8. Informations spécifiques relatives aux fondations

8.1 Fonds propres

La Fondation Saint Matthieu pour l'Ecole Catholique doit produire les éléments permettant de suivre l'affectation des actifs constitutifs de la dotation non consommable. Elle présente la ventilation du résultat de l'exercice entre le résultat de la Fondation abritante et le résultat de la totalité des Fondations qu'elle abrite.

	Dotation statutaire non consommable	Dotation initiales consommable	Dotation complémentaire consommable	Réserves de solidarité générale	RAN	Résultat 2021
Fondation Saint Matthieu	1 500 000		4 021 937	332 540	-	104 393
Fondation sous égide		1 607 700	505 662	1 754 431	- 10 100	- 99 917
Total	1 500 000	1 607 700	4 527 599	2 086 971	- 10 100	4 476

8.2 Impact des fondations abritées sur les postes du bilan et du compte de résultat

BILAN SIMPLIFIE AU 31-12-2021 (EN €)

ACTIF				PASSIF			
	FSM	FSE	TOTAL		FSM	FSE	TOTAL
Actif immobilisé				Fonds propres			
Immo incorporelles	122 140	-	122 140	Dotations	5 521 937	2 113 363	7 635 299
Immo corporelles	710		710	Réserves	332 540	1 754 431	2 086 971
Immo financières	7 106 516	1 251 837	8 358 353	Report à nouveau	-	- 10 100	- 10 100
				Résultat	104 393	- 99 917	4 476
TOTAL	7 229 366	1 251 837	8 481 203	TOTAL	5 958 870	3 757 776	9 716 646
Actif circulant				Provision & Fonds dédiés	1 198 864	-	1 198 864
Créances	459 635		459 635				
VMP		1 290	1 290	Dettes			
Disponibilités	2 554 202	2 590 881	5 145 083	Emprunts	2 039 842		2 039 842
TOTAL	3 013 837	2 592 171	5 606 008	Dettes fournisseurs et sociales	146 071	1 083	147 154
				Autres dettes	921 639	85 149	1 006 788
				TOTAL	4 306 417	86 231	4 392 648
Compte de régulation actif	22 083	-	22 083	Compte de régulation passif	-	-	-
Total actif	10 265 286	3 844 008	14 109 294	Total passif	10 265 286	3 844 008	14 109 294

COMPTE DE RESULTAT SIMPLIFIE AU 31-12-2021 (EN €)

	FSM	FSE	TOTAL
Produits d'exploitation	2 425 521	2 986 459	5 411 980
Charges d'exploitation	2 337 619	3 111 753	5 449 372
Résultat d'exploitation	87 902	- 125 294	- 37 392
Produits financiers	64 769	25 377	90 146
Charges financières	42 599	-	42 599
Résultat financier	22 170	25 377	47 547
Produits exceptionnels	-	-	-
Charges exceptionnelles	5 680	-	5 680
Résultat exceptionnel	- 5 680	-	- 5 680
Excédent ou déficit	104 392	- 99 917	4 475